

PAC / En 2023, dans le cadre de la réforme de la PAC, un nouvel outil va être utilisé pour instruire les dossiers PAC, le Système de Suivi des Parcelles en Temps Réel (3STR)

L'évolution des parcelles suivie en temps réel par des images satellites

Ce système va permettre de vérifier automatiquement la nature des couverts déclarés à la PAC ainsi que l'activité agricole réalisée sur les parcelles, grâce à l'utilisation d'images satellite prises en temps réel tout au long du cycle végétal de la parcelle (le système ne permettra toutefois pas de mesurer des parcelles ou des éléments topographiques comme les haies, les alignements d'arbres, etc...). En cas d'incohérence entre ce qui est déterminé grâce à ce système et ce qui a été déclaré dans le dossier PAC,

la DDT informera l'agriculteur et celui-ci pourra transmettre des photos géolocalisées de la parcelle concernée via une application smartphone dédiée intitulée « Telepac Geophotos ». Il pourra également, via cette application, réaliser en ligne la modification de sa déclaration si nécessaire, sans pénalité financière. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce futur outil et de permettre son appropriation en amont de son utilisation généralisée en 2023, un test « à blanc » (c'est-à-dire qui n'aura aucune incidence

sur l'instruction et le paiement des dossiers PAC 2022) va avoir lieu sur quelques dossiers PAC dans le courant de cet été. Les agriculteurs concernés par ce test seront contactés par la DDT. Concrètement, il s'agira pour ces agriculteurs de télécharger l'application « Télépac Geophotos » (disponible même en « zones blanches » - seul l'envoi des photos nécessitera une connexion): ils recevront ensuite une notification qui leur demandera d'aller sur la ou les parcelles de leur exploitation concernée(s) par une incohé-

rence pour prendre des photos et de nous les transmettre via l'application. Un accompagnement téléphonique assuré par la DDT sera mis en place pour répondre aux questions. Pour les personnes ne possédant pas de smartphone, elles pourront réaliser l'opération à partir du téléphone d'une autre personne ou bien faire le choix de ne pas participer au test.

(Communiqué DDT du Gers)

Pour plus d'informations

- Le site de l'Agence de Services et de Paiement : <https://www.asp-public.fr/missions-et-expertise/missions/pac-2023-systeme-de-suivi-des-surfaces-en-temps-reel>
- La vidéo expliquant l'expérimentation de photos géolocalisées : <https://youtu.be/Ea2lukINN-Y>